

**Maintien des exportations suisses de bétail (Initiative parlementaire 09.510n)
Procédure de consultation**

Monsieur le président,

Notre Conseil accuse réception de votre courrier du 20 janvier 2011, par lequel vous ouvrez la procédure de consultation au sujet de l'objet cité en marge.

Nous référant au rapport explicatif du dossier et à l'analyse du service de notre Administration cantonale en charge des affaires agricoles qui évalue que cette mesure aura un effet économique globalement positif pour notre agriculture, nous vous informons que nous soutenons la proposition de réintroduire les aides à l'exportation d'animaux d'élevage suisse, qui seront financées par un transfert des moyens tirés du compte des paiements directs à l'intérieur du compte financier destiné à l'agriculture.

Nous approuvons, dès lors, le texte de l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'agriculture, ainsi que celui de l'avant-projet de l'arrêté fédéral sur la modification de l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2012 et 2013.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 février 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C. NICATI

La chancelière,
S. DESPLAND